



Cercle des Arts Plastiques des Monédières

Siège social :Mairie 19470 Le Lonzac

Siret: 503 382 343 00013

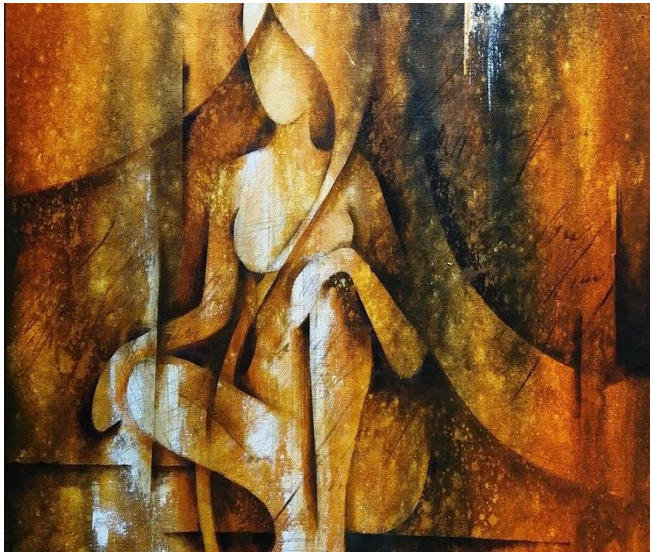
capm.lonzac19@gmail.com site web: capm19.fr

STAGE D'ACRYLIQUE FIGURATION CONTEMPORAINE

2 et 3 mai 2020 – St Ybard 19140

9h-12h et 13h30-16h30

Avec **Gérard Dupuch**



Né en 1954 à Arcachon, Gérard DUPUCH a toujours eu le goût des beaux arts. Tourné jeune vers le dessin, il prend des cours durant les congés scolaires de son adolescence, mais il ressent le besoin de conserver son indépendance.

Aussi, c'est en autodidacte qu'il poursuit sa formation artistique, essayant tour à tour toutes les techniques du dessin et de la peinture sans fixer son style, mais le laissant évoluer au gré de ses découvertes. Il complète cette formation par de nombreuses lectures et visites de musées, dans lesquelles il puise ses

premières sources d'inspiration. Puis il découvre dans les expressions modernes de la communication, la photographie notamment, de quoi nourrir son imaginaire.

La rencontre en 1984, d'une Association de peintres amateurs, le décide à tenter l'expérience de l'exposition, c'est-à-dire, de la confrontation avec le public. Il en naîtra une motivation supplémentaire à créer un style personnel pour se différencier des autres artistes. Il ne suffit plus de peindre pour le plaisir ou pour apprendre, mais maintenant pour exister en tant qu'artiste.

Sa peinture actuelle se caractérise par une recherche sur la lumière et le mouvement, traduits par des textures picturales modernes, dites techniques mixtes, qui mêlent collages, acrylique, pastel et huile, aplats et reliefs, dans des compositions semi-abstraites. La surface de la toile est traitée à part égale entre le motif et son environnement, puisque la dynamique de l'espace pictural prend naissance dans le fond de la toile, véritable magma originel de la lumière.

Quelques excursions dans l'abstrait ou un retour à une peinture plus classique permettent de compléter l'éventail des recherches de style, de composition ou technique. Dans un but pédagogique, il expose également certains croquis pour montrer la genèse d'une œuvre.

Fondateur de la galerie associative Corrèz'ART à Tulle, il cherche à partager ses valeurs : élévation par l'art, transmission des savoirs, développement de la création artistique, coopération avec d'autres groupes et découverte des talents de demain au sein de sa région d'adoption.



Cercle des Arts Plastiques des Monédières

Siège social : Mairie 19470 Le Lonzac

Siret: 503 382 343 00013

capm.lonzac19@gmail.com site web: capm19.fr

GÉRARD DUPUCH

Artiste peintre - photographe -12, Bd Albert Camus - 19000 TULLE

05.55.20.04.36 / 06.60.33.90.33 dupuch.gerard@gmail.com

THÈME INITIATION 4 : FIGURATION CONTEMPORAINE

Jour 1 : Mise en place d'un dessin simplifié - composition - choix des couleurs et démarrage

Jour 2 : consolidation et finitions

Matériel:

Tout ce matériel peut être prêté (sauf la toile 12P = 61x46 cm vendue à 20 €)

1- support :

Cela peut être une toile, du carton toilé ou du bois, du carton rigide.

Tout support poreux devra être au préalable traité au Gesso pour imperméabiliser.

Formats recommandés : de 50 cm à 65 cm sur la longueur, la largeur important peu.

Ex : 50x40cm ou 10 P = 55x38 cm ou 15F = 65x50 cm

2- de la couleur acrylique :

Faîtes avec ce que vous avez ! Gérard procurera toutes les couleurs.

Voici une liste de couleurs utiles : blanc, ocre jaune, terre de sienne brûlée, Terre d'ombre brûlée, rouge foncé type carmin, rouge vif genre vermillon, orange, jaune, bleu caeruleum ou cobalt, bleu outremer, bleu de prusse (si vous avez) n'est pas indispensable, noir

3- des outils :

Des pinceaux de toute formes vieux ou neufs, des couteaux à peindre, un large spalter sera très utile

4- du diluant acrylique :

Pour ces travaux, Gérard recommande exclusivement le Vernis Médium Brillant de chez Liquitex. (appelé aussi Gloss Medium and Varnish) C'est son produit miracle ! Incontournable !

Si vous avez, apportez aussi du Bindex. C'est un médium translucide épais, parfait pour les collages et les glacis épais.



Cercle des Arts Plastiques des Monédières

Siège social : Mairie 19470 Le Lonzac

Siret: 503 382 343 00013

capm.lonzac19@gmail.com site web: capm19.fr

5- des objets divers :

Une feuille de papier calque 24x32 cm, une longue règle, des chiffons ou du sopalin, une nappe étanche pour protéger la table, gobelets, ruban de masquage, éponges, vaporisateur à eau, sèche-cheveux.

Prix de la séance : 40 euros la journée

Hébergement : possibilité de se loger à proximité dans des chambres d'hôtes à votre charge (réservé dès aujourd'hui en précisant stage CAPM) : Chez Nicole et Claude Collon Pont de Vernéjoux 19450 Chamboulive Tél : (33) 05 55 73 06 94 - Fax : (33) 05 55 73 07 05

Autre possibilité sur <https://www.tulle-en-correze.com>

Restauration : Un restaurant est à votre disposition près de l'église de St Ybard ainsi qu'un bar-épicerie, sur votre droite en sortant du stage. Mais si vous le souhaitez, vous pouvez amener votre repas, four et frigo sur place. Un boulanger est derrière l'église. Un grand parc est à votre disposition à côté du stage.

Réservation : Remplissez le bulletin ci-joint. Un acompte de 40 euros à l'ordre de Gérard Dupuch vous y est demandé. Cette somme lui reste acquise si votre absence au stage n'est pas signalée par téléphone au 0666869802 ou par mail à capm.lonzac19@gmail.com avant le 20 avril 2020, dernier délai.

Limites des inscriptions : les inscriptions sont limitées à 12 élèves par séance. La fin des inscriptions est le 31 mars 2020. Cependant pour ceux qui souhaiteraient être hébergés il faut retenir ses places avant le 15 mars 2020. Il est possible, aussi, de vous organiser en co-voiturage si vous habitez la région. Pensez-y !

N'hésitez pas à communiquer le stage autour de vous !

Bulletin d'inscription à retourner avant le 31 mars 2020 à :

Sylvie Coulaud / CAPM

1 allée des Thermes

875702 Rilhac Rancon

Les places étant réduites, il est préférable de vous inscrire dès maintenant.



Cercle des Arts Plastiques des Monédières

Siège social : Mairie 19470 Le Lonzac

Siret: 503 382 343 00013

capm.lonzac19@gmail.com site web: capm19.fr

Gérard Dupuch procurera du matériel informatique sur clé USB : il faudra venir avec la vôtre ou une adresse mail où il pourra transmettre.

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM

Prénom

Adresse postale ou mail

Téléphone

- Je ne connais pas l'acrylique**
- Je débute à l'acrylique**
- Je pratique l'acrylique couramment**

- Je souhaite acquérir une toile 12P, je la paierai au stage**
- Je porte mon matériel**
- Je demande le prêt de matériel**

Merci de cocher ci-dessus les cases qui vous conviennent et choisir la date, ou plusieurs, ci-dessous en entourant vos choix :

1. samedi 2 mai 2020
2. dimanche 3 mai 2020

Je réserve le stage en payant un acompte de 40 euros à l'ordre de Gérard Dupuch. Cette somme lui reste acquise si mon absence au stage n'est pas signalée par téléphone au 0666869802 ou par mail à capm.lonzac19@gmail.com avant le 20 avril, dernier délai.

- J'ai lu et j'approuve le règlement intérieur des stages CAPM joint.**

Date

Signature



Cercle des Arts Plastiques des Monédières

Siège social : Mairie 19470 Le Lonzac

Siret: 503 382 343 00013

capm.lonzac19@gmail.com site web: [capm19.fr](http://www.capm19.fr)

REGLEMENT INTERIEUR STAGE St Ybard

A. PUBLIC ACCUEILLI, OBJECTIFS ET ACTIVITÉS :

- Le public accueilli : Le CAPM organise un accueil dans les locaux mis à disposition par la Mairie de Saint Ybard et y propose des activités pour tous. Le respect et la liberté de conscience de chacun est impératif.
- Les objectifs : Les objectifs principaux sont de favoriser l'apprentissage et le développement des qualités artistiques dans la technique présentée.
- Les activités pratiquées : Le CAPM est une association organisatrice de manifestations artistiques, ouvertes à tous. Activités culturelles : peinture, sculpture, essentiellement, sachant que d'autres activités culturelles peuvent s'y rattacher.

B. RENSEIGNEMENTS :

L'ensemble des renseignements concernant le CAPM figurent actuellement sur la page internet <https://www.capm19.fr> . Les horaires des cours sont, dans la mesure du possible, communiqués lors de l'inscription, variables sur demande auprès du maître de stage. Les permanences assurées par le comité directeur sont affichées dans la salle d'exposition et dans la salle de stage.

Contacts : Sylvie Coulaud, Présidente, capm.lonzac19@gmail.com 0666869802 Adresse siège social : Mairie 19470 Le Lonzac Adresse correspondance : CAPM chez Sylvie Coulaud 1 allée des Thermes 87570 Rilhac Rancon.

C. LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT :

En cas d'absence ou maladie du maître de stage, le comité directeur mettra tout en œuvre pour avertir l'élève avant le début des cours : soit par e-mail, soit par sms soit par note d'information sur le panneau d'affichage à l'entrée des locaux. Il est à noter que les stages seront en public, puisque délivrés dans une salle d'exposition ou en plein air. Il est important de respecter les horaires de cours, les retards ou absence dus aux élèves ne seront pas rattrapés. Le maître de stage s'engage à respecter les horaires, nous demandons la même ponctualité aux stagiaires Tout manquement à cette clause peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive sur décision du maître de stage et du comité directeur. Il est, bien évidemment, demandé aux personnes utilisant l'espace du stage, d'une part, de la laisser dans l'état où elle aura été trouvée et de veiller à ce qu'aucune dégradation du mobilier et accessoires soit commise et, d'autre part, de respecter le public visitant l'exposition. Cette salle est accessible au public tous les jours pendant les heures de stage.

D. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

10 places sont disponibles par séance pour les inscriptions. Nous prendrons en priorité dans l'ordre d'arrivée des fiches d'inscriptions accompagnées de l'acompte demandé et, éventuellement du paiement du matériel mis à disposition. L'adhésion à l'association est



Cercle des Arts Plastiques des Monédières

Siège social :Mairie 19470 Le Lonzac

Siret: 503 382 343 00013

capm.lonzac19@gmail.com site web: capm19.fr

facultative, celle - ci entraîne l'acceptation du règlement de l'association, joint à l'adhésion. Une fiche d'inscription devra être remplie et signée. L'inscription est réputée définitive uniquement à la réception du chèque de réservation et de la fiche d'inscription signée et remplie. En cas de non observation d'une de ces conditions, le CAPM n'a aucune obligation de retenir l'inscription de l'élève. Le règlement des séances se fera au début de celles-ci. Il ne sera, en aucun cas, procéder au remboursement en cas d'absence ou d'interruption définitive de la part de l'élève pendant la durée du stage. En cas d'annulation de l'inscription avant le début du stage et si l'adhérent en informe le CAPM deux semaines, au minimum, avant le début des séances, l'acompte sera remboursé.

E. TARIFS :

Les tarifs sont indiqués sur les fiches descriptives de stage. Ils peuvent varier en fonction des Maîtres de stage.

F. DISPOSITIONS RELATIVES À LA TENUE ET À L'HYGIÈNE :

Une tenue décente est exigée et une attitude correcte est de rigueur. Toute personne ne satisfaisant pas à ces conditions sera exclue sans pouvoir prétendre à un remboursement. L'accès aux activités développées par le CAPM est interdit aux personnes en état de malpropreté évidente, portant des signes de maladie contagieuse ou se présentant dans un état laissant présager l'absorption de produits toxiques (alcool, drogue, etc.) Aucun animal n'est accepté à l'intérieur des locaux même tenu en laisse. Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate.

G. DISPOSITIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ :

Il est interdit d'apporter des objets dangereux. Il est interdit de fumer dans les locaux.

H. DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESPONSABILITÉS :

Le maître de stage pourra interdire, sans appel, toute action qu'il jugera dangereuse pour les stagiaires ou pour autrui. En cas de dégradation du matériel ou des locaux, les stagiaires seront tenus de réparer ou de rembourser les dégâts occasionnés. Le CAPM décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel apporté par les stagiaires.

I. SANCTIONS : Le non-respect du règlement entraînera l'exclusion temporaire voir définitive. En cas d'exclusion avant qu'une activité payante n'ait été pratiquée, celle-ci ne sera pas remboursée. L'exclusion entraîne l'interdiction de fréquenter le local et de participer aux activités ordinaires et particulières. Les membres du comité directeur, le professeur, les stagiaires, les représentants légaux, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent règlement.